viasit®

Déclaration environnementale 2023

(Version consolidée)

EMAS
GEPRÜFTES UMWELTMANAGEMENT
DE-170-00097

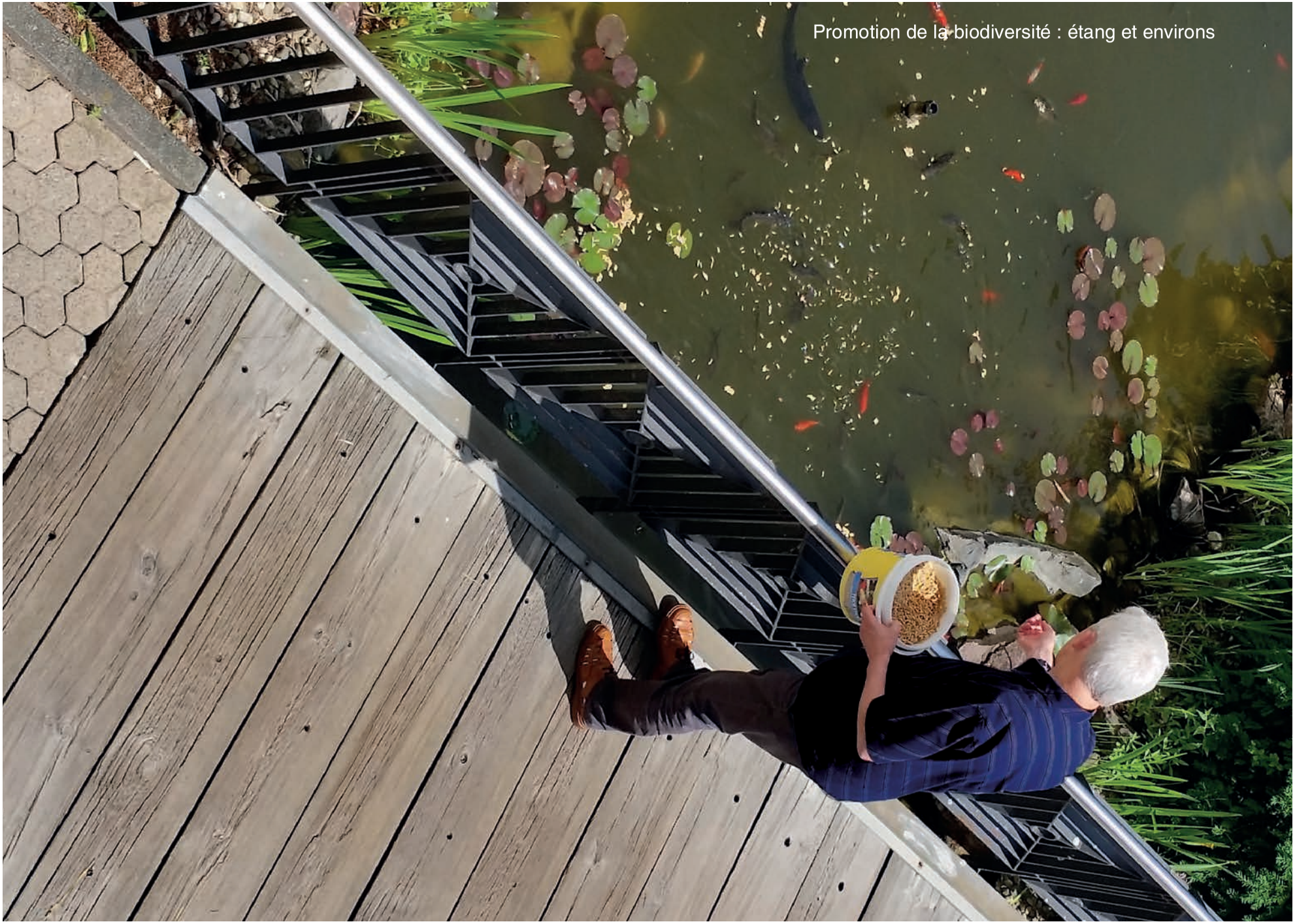
Promotion de la biodiversité : étang et environs

Sommaire

A. Avant-propos de la direction 4

B. Politique de Viasit Bürositzmöbel GmbH 6

C. La société Viasit Bürositzmöbel GmbH 8

D. Système de management 12

E. Aspects environnementaux 13

F. Performance environnementale 21

G. Objectifs environnementaux 23

H. Déclaration de validité 28

I. Mentions légales 29

A. Avant-propos de la direction

Viasit Bürositzmöbel GmbH place l'Homme, qu'il soit client ou collaborateur, au centre de toutes les activités. Ainsi la protection de la santé et de l'environnement sont bien plus que de simples slogans pour Viasit. Ils font partie intégrante de notre stratégie d'entreprise.

EMAS est le système le plus exigent en matière de management environnemental durable.

Nous sommes convaincus qu'une entreprise agissant de manière responsable augmente ainsi durablement sa valeur. C'est pourquoi nous utilisons nos connaissances et compétences de manière à ce qu'elles profitent le plus possible à l'environnement et à la société.
Le développement durable passe pour nous par une gestion viable de notre entreprise afin de laisser à nos enfants et petit-enfants un environnement intact sur le plan écologique, économique et social.

Ainsi, le système de management intégré (SMI) déjà introduit volontairement depuis plusieurs années selon les directives des références ISO 9001 et ISO 14001, nous semble être un cadre approprié. Décidée en 2016, la prescription de l'Union Européenne relative à l'ajout des exigences de l'EMAS (ou SMEA «Système de Managment Environnemental et d'Audit» ou «eco-audit», en français) au sein du SMI a pour but de nous aider à améliorer continuellement notre performance environnementale.

EMAS est le système le plus exigent au monde en matière de management environnemental durable, qui comprend entre autres aussi l'intégralité des nouvelles exigences introduites en 2017 dans la norme ISO 14001 de 2015. Une mise à jour de l'annexe IV de EMAS, publiée en décembre 2018, a modifié les directives en matière de déclaration environnementale, ce que nous avons pris en compte dans la version actuelle.

Notre politique décrite dans le paragraphe suivant témoigne de notre adhésion aux exigences des systèmes de management.

Avec cette déclaration environnementale 2021, nous souhaitons exposer précisément les activités qui touchent à l'environnement et aux données environnementales, comme l'utilisation des ressources, la consommation énergétique, les émissions, les déchets, etc. Elle permet d'informer les groupes intéressés, comme les collaborateurs, clients, fournisseurs et résidents, sur l'intégrité environnementale de notre site et de présenter les changements par rapport à l'année précédente.

L'exactitude de toutes les informations a été évaluée et déclarée valide par un vérificateur environnemental indépendant et agréé par l'État.

Chez Viasit, nous sommes impatients de vous faire découvrir les activités environnementales de notre «Green Factory» (usine verte).

Thomas Schmeer

B. Politique de Viasit Bürositzmöbel GmbH

Viasit est spécialisée dans le développement, la fabrication et la vente de fauteuils et d'équipements de bureau, mais aussi de produits apparentés comme le mobilier modulaire tubulaire en acier, tables, meubles modules acoustiques. Nous proposons également à nos clients la planification et le montage d'installations de bureau.

Répondre aux demandes des clients

Nous souhaitons fournir à nos clients des produits qui répondent parfaitement à leurs demandes et attentes et qui restent utilisables pendant longtemps.

Nos activités sont orientées vers un objectif de relations clients à long terme que nous atteignons grâce à une qualité irréprochable de nos produits. En tant qu'interlocuteur innovant et compétent, nous souhaitons répondre aux demandes des clients et si possible les dépasser.

Durabilité

Nos produits sont conçus pour une utilisation à long terme. Pour la construction des meubles, nous utilisons des méthodes et équipements mécaniques à la pointe de la technologie, notamment en ce qui concerne l'impact environnemental.

Dès la phase de conception du produit, nous prêtons attention à l'aptitude des produits à la réparation, à la séparabilité sans problème et à la recyclabilité des matériaux utilisés. Les composants du produit sont standardisés et permettent ainsi une maintenance, un entretien ou une restauration aisés.

Nous nous engageons à protéger l'environnement et à éviter toute atteinte à celui-ci. C'est pourquoi nous satisfaisons déjà aux exigences de la norme ISO 14001 depuis 2006, ainsi qu'aux exigences de la certification EMAS depuis 2017.

Nous souhaitons atteindre cet objectif et améliorer constamment notre performance environnementale via l'évaluation, le contrôle et la limitation des répercussions environnementales. Nous considérons nos employés comme le facteur décisif pour atteindre nos objectifs. Nous impliquons donc nos employés de manière centrale dans la gestion de l'environnement. Par ailleurs, nous visons une **amélioration continue** de l'efficacité du système de management.

Nous garantissons le respect de cette politique au moyen d'évaluations régulières et demandons directement les corrections nécessaires en cas d'anomalies.

Responsabilité sociale

Par responsabilité envers l'environnement et la société, nous nous engageons dans notre code de conduite à respecter les principes éthiques établis, au centre desquels se trouvent l'homme et l'environnement.

Nous entretenons un dialogue permanent et ouvert avec le public, nos clients et toutes les personnes intéressées.

La satisfaction des souhaits des clients et l'atteinte d'un haut degré de satisfaction ne sont pas possibles sans des collaborateurs sains et motivés.

Conscients de l'importance de chaque collaborateur pour l'activité durable de l'entreprise, nous encourageons activement notre personnel à améliorer ses qualifications et sa santé.

Nous réinvestissons continuellement dans le site afin de créer d'autres emplois sûrs.

Nous respectons et protégeons les droits des travailleurs au niveau local, national et mondial. Nous ne tolérons pas le travail involontaire et le travail des enfants, y compris dans la chaîne d'approvisionnement.

Respect des obligations contraignantes

Les réglementations légales applicables au niveau local, national et international, nous considérons les dispositions légales applicables au niveau local, national et international, les exigences de l'association d'assurance responsabilité civile des employeurs, les réglementations et normes de sécurité nationales et internationales pertinentes ainsi que les dernières découvertes ergonomiques pour les meubles que nous fabriquons comme des obligations contraignantes que nous nous engageons à respecter.

Immédiatement après leur mise au point, tous les nouveaux produits sont soumis à un institut d'essai neutre et spécialisé pour un test de conformité aux principales normes nationales et internationales en vigueur.

Neunkirchen, 31 mars 2022

Thomas Schmeer

C. La société Viasit Bürositzmöbel GmbH

Locaux d'entreprise à Neunkirchen

La société **Viasit Bürositzmöbel GmbH**, ci-après nommée « Viasit », a été **fondée en 1980** par Alfons Weber et Werner Schmeer. Elle est depuis restée aux mains des familles des fondateurs. En 2011, Thomas Schmeer a été promu à la direction, tandis qu'Alfons Weber a pris sa retraite.

Viasit est spécialisée dans le **développement**, la **fabrication** et la **vente** de sièges de bureau et de produits apparentés.

Avec une production journalière d'environ 600 unités, près de 35 millions d'euros sont générés chaque année par les 145 employés actuels. La part des exportations est de 45%.

En Allemagne, les produits sont proposés par environ 300 distributeurs spécialisés, dont une trentaine sont des partenaires premium («centres de conseil»). La planification et l'installation d'équipements de bureau font partie des services proposés.

Une équipe de service et de logistique en propre s'occupe de la livraison, du suivi des produits, de la réparation, du remplacement, du nettoyage et du recyclage.

Le **champ d'application du SMI** de Viasit comprend le siège social et unique site de Neunkirchen, Boxbergweg 4, où un nouveau bâtiment a été construit en 1990, puis surélevé en 2000.

Les activités à l'étranger, comme Viasit International Ltd. basée à Londres ainsi que les showrooms Viasit à Stuttgart, Francfort, Munich et Paris ne font pas partie du champ d'application du SMI. Il existe également des titulaires de licence au Canada, en Inde, en Colombie et dans d'autres pays.

Le **site** se trouve dans la périphérie ouest de Neunkirchen, dans la zone industrielle de Boxberg, qui fait partie de l'association de protection de la nature «LIK-Nord» (paysage du patrimoine industriel) et n'est pas désignée comme zone de protection des eaux.

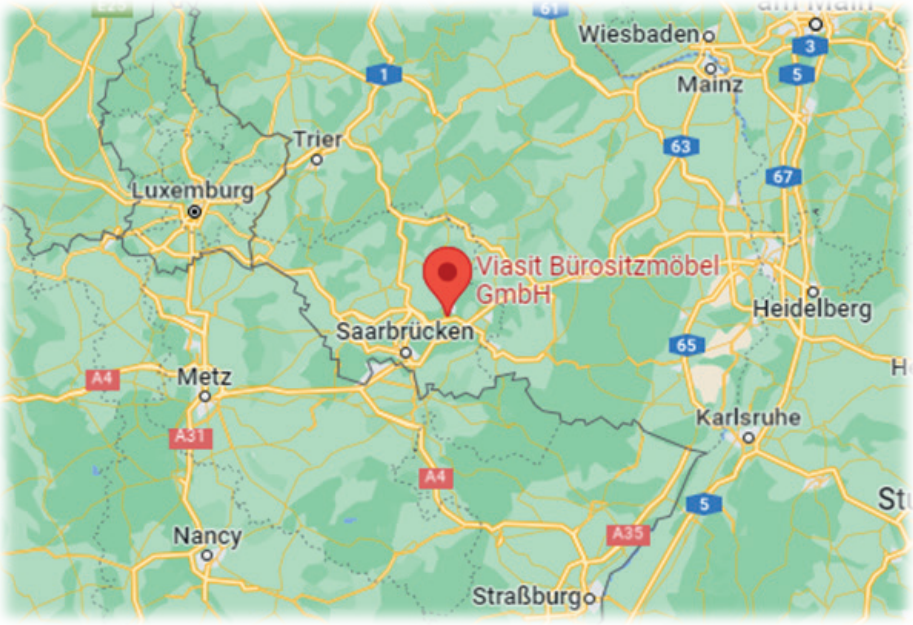

Données cartographiques ©2022 GeoBasis-DE/BKG (©2009)

Les deux réserves naturelles les plus proches, l'une en direction du sud-est (Kasbruch) et l'autre du nord- est (Bliesaue à Wiebelskirchen) se situent à environ 2 km. Le cours d'eau le plus proche est le Heinitzbach, il passe à proximité immédiate du site d'exploitation et se jette après environ 400 m dans la Blies, un affluent de la Sarre. Au nord, le site est délimité par le terrain d'une ancienne usine sidérurgique, où un nouveau supermarché couvert a été ouvert en mars 2022.

D'autres entreprises commerciales se trouvent à proximité (centres commerciaux, commerce de métaux, restauration rapide, centre médical). Le logement le plus proche sur la Königstraße est à seulement 50 m et jusqu'à présent jamais un voisin ne s'est plaint.

La **surface totale** du site est de : 25.126 m², dont 14.443 m² sont scellés, 10.683,32 m² servent de **zone semi-naturelle** sur le site et contiennent des mesures visant à **promouvoir la biodiversité**. Nous ne possédons aucune surface en dehors du site.

La surface de plancher des bâtiments est estimée à 8.700 m² (1.400 m² de bureaux, salles d'exposition et centre de conférence, 7.300 m² d'entrepôt + production).

Le site regroupe essentiellement les zones suivants : bureaux (administration, préparation du travail, service commercial / études des prix, développement, marketing) avec salles de réunion, laboratoire d'essais, réception & sortie de marchandises, production (préparation de commandes, collage & rembourrage, découpe & couture, montage final), stockage de produits finis, matières premières, emballages, accessoires et déchets, cuisine et salles de pause.

L'expérience et la compétence spécifique de Viasit résident dans le développement de produits, la production et la distribution de mobilier de bureau,- assises et mobilier modulaire métallique -modernes et de grande qualité.

Nous faisons certifier la quasi-totalité de nos produits conformément aux normes de sécurité et environnementales en vigueur.

Description des processus de production sur le site

Fabrication des fauteuils de bureau :

Nos sous-traitants fabriquent de nombreuses pièces avec les outils que nous avons conçus avec eux ou avec d'autres partenaires, pendant la phase de développement. Ainsi nous pouvons avoir de l'influence sur l'impact écologique de ces composants. Pour toutes les autres pièces livrées, seuls des composants de première qualité entrent en ligne de compte pour les produits Viasit. Toutes les matières premières sont livrées par camion La mise à disposition des pièces nécessaires à la fabrication se fait soit directement depuis la réception de marchandises soit depuis notre entrepôt de stockage grande hauteur.

Chez Viasit, tous les produits sont fabriqués uniquement à la commande. La fabrication de fauteuils débute par la préparation des commandes de matériaux où nous procédons au prémontage de composants et d'éléments d'assemblages constitutifs de nos fauteuils. Le capitonnage des assises et des dossiers est fixé à son support respectif au moyen d'une colle aqueuse sans solvant avant la mise en place du revêtement tissu.

Traitement du cuir et du tissu :

Nos tissus, résilles et similicuirs sont découpés avec précision en couche individuelle sur nos découpeuses CNC. Le logiciel de découpe Nesting permet une réduction importante de la consommation de tissu. Les peaux en cuir sont découpées à l'aide de gabarits sur une presse. La part de cuir dans les matériaux de revêtement est inférieure à 3%. Les revêtements cousus dans l'atelier couture passent à la tapisserie où ils seront assemblés aux composants issus de la préparation de commandes de matériaux. Ces pièces semi-finies convergent avec les piétements et supports d'assise et dossier jusqu'au montage final sur des postes d'assemblage ergonomiques. En d'autres termes : montées en un produit fini conforme à la commande du client. Après le montage, nous contrôlons le fonctionnement de chaque fauteuil avant de l'emmener à la station d'emballage où il est conditionné selon le type d'expédition et d'emballage demandé par le client.

Les fonctions de chaque siège sont contrôlées après le montage avant de passer au contrôle qualité. Il arrive ensuite à la station d'emballage où il sera conditionné selon le type d'expédition et d'emballage souhaité par le client.

Fabrication des meubles modulaires en acier :

Viasit possède en stock une large gamme de mobiliers métalliques. Ils sont préparés à la commande sur notre site et expédiés sous emballage sécurisé individuel. Par ailleurs, nous offrons à nos clients la possibilité de recevoir ces mobiliers partiellement ou complètement montés. La taille des structures montées dépend des accès et des conditions de livraison de nos clients.

Distribution :
Notre service logistique, planifie les livraisons en adaptant parfaitement ses trajets. Cette planification garantit un chargement et un planning d'itinéraires optimal, avec les plus faibles émissions de CO2. Pour éviter les cartons d'emballage lors de la livraison tout en garantissant une protection maximale à nos produits, nous les enveloppons dans des couvertures réutilisables pendant le transport.

Viasit possède son propre parc de quatre camions et sept camionnettes afin de livrer les produits finis selon les souhaits et contraintes du client ou pour effectuer des montages de mobiliers dans les locaux du client. Pour les livraisons en dehors de l'Allemagne, nous utilisons un emballage solide et sécurisé tout en étant respectueux de l'environnement. Nos clients peuvent choisir de recevoir leurs marchandises « sans emballage » (uniquement avec couvertures), « démontées / partiellement montées » ou « assemblées ».

La protection de l'environnement a toujours été très importante dans notre entreprise, ce qui se reflète également dans les éléments suivants :

- achat de matériaux presque exclusivement auprès de fournisseurs européens afin d'avoir des distances d'acheminement courtes.
- les fournisseurs sont évalués en fonction de leurs systèmes de gestion environnementale
- système de gestion de l'environnement conforme à la norme ISO 14001 et EMAS
- sélection minutieuse des matériaux selon aspects écologiques
- développement de produits écologiques :
- longue durée d'utilisation, séparation facile des matériaux, matières premières recyclables
- convertibilité, évolutivité, réparabilité
- utilisation des matériaux en économisant les ressources grâce à l'optimisation de la coupe
- gestion écologique des déchets
- emballages produits réutilisables
- utilisation des éléments d'emballage entrants comme éléments sortants
- utilisation de film d'emballage recyclé (sac anti-poussière avec 80% de contenu recyclé, film à bulles avec 50% de contenu recyclé)
- raccordement au réseau de chauffage urbain de la centrale d'incinération des déchets de Neunkirchen, type d'énergie peu émettrice de CO2 en comparaison à d'autres (fioul par exemple)
- faible proportion de cuir dans les matériaux de revêtement
- les chutes de cuir sont réutilisées
- utilisation exclusive de colles hydrosolubles
- respect des exigences de l'écolabel « Ange Bleu » pour de nombreux produits
- exigences de la norme FEMB respectée
- pour tous les produits certifiés Level, nous garantissons la disponibilité de pièces de rechange originales ou de pièces ayant la même fonction pendant dix ans après la fin de la production.
- concept logistique à trajets optimisés et écologiques
- emballages produits réutilisables
- contrôle permanent des emballages en vue de réaliser des économies potentielles
- participation au système « RESY » qui garantit la collecte complète et le recyclage de tous les emballages de transport en papier, carton ondulé et qui porte le symbole « RESY »
- allongement de la durée de vie grâce à un service de réparation et de nettoyage écologique
- reprise des fauteuils à la fin de leur cycle de vie
- alimenter le marché de l'occasion en sièges récupérés
- démontage professionnel des produits repris en vue de leur recyclage
- près de 100% des pièces détachées peuvent être recyclées en collaboration avec nos fournisseurs.

D. Système de management

Le **système de management de la qualité** a été certifié dès 1996 selon la norme ISO 9001. Les préparations pour l'**intégration du système de management environnemental** ont débuté en 2005. Celui-ci a ensuite été certifié pour la première fois en 2006 selon la norme **ISO 14001**. Depuis 2017 nous sommes certifiés **EMAS**.

Le **management environnemental** se veut une partie de notre management intégré, qui s'intéresse aux effets de nos processus, activités, services et produits sur l'environnement. Cela comprend par exemple la gestion des ressources (consommation énergétique, matières premières) ou le traitement des déchets de production. Une documentation (manuel de gestion) décrit les principaux éléments du système et les adapte si nécessaire. Le manuel constitue un guide pour chaque collaborateur afin de garantir le respect des exigences. Il décrit aussi les responsabilités et les compétences du personnel, tout comme les réglementations pour les activités de services et de production.

En font également partie, par exemple, l'approvisionnement écologique de pièces, de matériaux et de moyens auxiliaires pour la production et la valorisation des restes de production dans le but de produire en préservant les ressources. Afin de maintenir, de poursuivre et de développer l'IMS, la direction a nommé un responsable de la qualité et de l'environnement.

Il définit les objectifs environnementaux en collaboration avec la direction, est responsable, entre autres, de la révision du système et de la mise en place de mesures correctives. Il assure aussi le suivi des objectifs fixés ainsi que l'amélioration des performances environnementales. Dans ce contexte, la vérification du respect de la législation environnementale et d'autres obligations contraignantes est également un point important. La conformité est assurée. Des audits réguliers et des contrôles environnementaux permettent de vérifier le fonctionnement de tous les processus dans le respect des directives. Les mesures à prendre sont intégrées dans le plan d'action et traitées dans les délais fixés.

La mise en œuvre des mesures est assurée par les responsables respectifs des unités organisationnelles avec les collaborateurs de leur secteur.

Le comité de pilotage environnemental est l'organe mixte des collaborateurs sur le thème de l'environnement et de la durabilité chez Viasit. C'est là, en collaboration avec la direction, que naissent les idées et les projets qui sont importants pour nos collègues et qui nous font progresser dans les domaines de l'environnement et du développement durable.

Pour mettre en œuvre EMAS, nous avons d'abord identifié les parties intéressées et déterminé les thèmes externes et internes qui ont un impact positif ou négatif sur notre système de gestion environnementale.

Il s'agit de :
- **Clients**
- **Voisins**
- **Législateurs, autorités**
- **Associations professionnelles**
- **Banques/assurances**
- **Maires**
- **Collaborateurs**
- **Fournisseurs**
- **Propriétaires/directeurs**

Leurs **besoins et attentes** ont été évalués en tenant compte des **risques / opportunités environnementaux**. Nous en avons déduit des **mesures et des engagements** concrets que nous considérons comme **obligatoires.**

En outre, nous avons examiné de plus près l'influençabilité des étapes du cycle de vie de nos produits, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à leur réintégration dans le cycle des matières premières après utilisation (voir section E).

En vertu de l'EMAS, une déclaration environnementale est établie afin d'informer le public de toutes les activités, données et faits pertinents ainsi que des objectifs et mesures visés. Des objectifs et des mesures de mise en œuvre sont définis sur la base de notre stratégie d'entreprise. L'objectif est d'**améliorer** encore les **performances environnementales**, de réaliser des économies et d'**exploiter les potentiels d'amélioration**.

La dernière étape est l'audit du système de gestion, de la conformité légale et de la déclaration environnementale par un vérificateur environnemental indépendant et agréé. La déclaration écrite de validité de ce dernier confirme nos déclarations.

E. Aspects environnementaux

EMAS qualifie d'« aspect environnemental » la composante des activités, produits ou services ayant ou pouvant avoir des effets sur l'environnement.

Nous avons évalué l'impact environnemental (= tout changement positif ou négatif dans l'environnement attribuable en totalité ou en partie aux activités, produits ou services de Viasit) décrit dans cette section en termes de potentiel et ainsi identifié les aspects environnementaux directs et indirects significatifs. Nous avons à cet effet envisagé la possibilité d'une réduction de l'exposition aux risques. Ces considérations n'incluent pas les états et situations d'urgence non conformes. Cette évaluation sera tenue et mise à jour au moins une fois par an.

Lorsque nous déterminons les aspects environnementaux directs et indirects, nous prenons entre autres aussi en compte le cycle de vie de nos produits en examinant ses différentes étapes et en vérifiant où nous pouvons intervenir de manière corrective.

Étape du cycle de vie	Influençabilité	Remarque
Extraction de matières premières (par ex. production de métal, bois, textile, cuir, plastique)	moyenne	La livraison de matières premières sans polluants est exigée.
Fabrication de composants (par ex. composants en métal, plastique, bois)	moyenne	Préférence aux fabricants certifiés EMAS / ISO 14001.
Mise en œuvre d'accessoires (par ex. colle, graisse/lubrifiant)	modérée	
Composants / accessoires commerciaux	modérée	Les distributeurs ne sont généralement pas certifiés écologiques.
Logistique entrante	moyenne	
Viasit Bürositzmöbel GmbH y compris l'expédition	élevée	Les aspects environnementaux directs peuvent être bien influencés.
Consommateur/client	modérée	Des emballages réutilisables sont utilisés.
Installations de recyclage	modérée	Un certificat de spécialisation dans l'élimination est exigé. Les matériaux recyclables sont triés et renvoyés à l'extraction de matières premières.

On constate que la possibilité d'influencer les aspects environnementaux des différentes étapes du cycle de vie, qui ont lieu sous la régie de Viasit, peut être gérée au mieux.

Mais des potentiels d'optimisation peuvent également être déduits des aspects environnementaux indirects.

Aspects environnementaux directs

Dans la mesure où les activités de la société Viasit sont exclues des numéros pertinents de la quatrième BImSchV (ordonnance allemande sur la protection contre les nuisances), aucune autorisation relative à la protection contre les immissions n'est exigée. Pour l'autorisation de constructions le règlement de construction du Land concerné était pertinant. Les émissions dans l'air ne viennent ni de la production, ni des installations de chauffage car les salles sont chauffées au chauffage urbain. Les émissions dues au chauffage urbain, qui contribuent assurément à l'effet de serre, ne peuvent être influencées par Viasit que par une faible consommation.

Les sites de production n'étant pas bruyantes, les seules nuisances sonores proviennent de l'arrivée et du départ de véhicules. Ces dernières n'ont cependant jamais lieu la nuit et se situent en-dessous du niveau sonore des rues adjacentes en journée. Manifestement, les limites d'émissions sonores en vigueur, mesurées dans la résidence la plus proche sur la Königstraße -de 54 dBA en journée et de 39 dBA la nuit- sont respectées.

Concernant les **exigences juridiques en matière de produits chimiques**, la société Viasit est, selon le REACh, un « utilisateur en aval ». En d'autres termes, les dispositions relatives à l'utilisation de l'ordonnance sur les substances dangereuses doivent être pour l'essentiel respectées. Celles-ci sont communiquées aux collaborateurs sous forme de consignes d'utilisation. Les substances dangereuses ou susceptibles de polluer les eaux sont uniquement stockées en petites quantités. C'est pourquoi aucune autorisation environnementale n'est exigée ici.

Nous respectons les devoirs fondamentaux conformément au §17 de la AwSV dans la mesure où nous plaçons les produits chimiques sur des cuves de rétention autorisées. Nos produits ne constituant pas de matières dangereuses, nous sommes uniquement soumis à la législation sur le transport de marchandises dangereuses en tant que destinataire de petites quantités déchargées sur des surfaces à revêtement dur. Nous n'avons pas connaissance d'une éventuelle contamination du sol par des produits chimiques. Dans l'ensemble, les produits chimiques et la protection des sols et des eaux qu'ils impliquent ne représentent pas un aspect environnemental essentiel.

Les prinipaux **déchets** sont les déchets de bureau courants, cartons et autres déchets soumis à l'élimination des déchets commerciaux. Les déchets dangereux (bombes aérosol, batteries au plomb) sont produits à intervalles irréguliers et seulement en très faibles quantités. Bien que la quantité de déchets éliminés ne représente que **moins que 5 %** de la quantité de **composants achetés**, nous considérons l'**aspect des déchets** comme **essentiel** pour le moment. Nous considérons qu'il est très important de **réduire au maximum les déchets d'emballages** (voir objectif 4) et de maintenir le **taux de collecte séparée** à 100%.

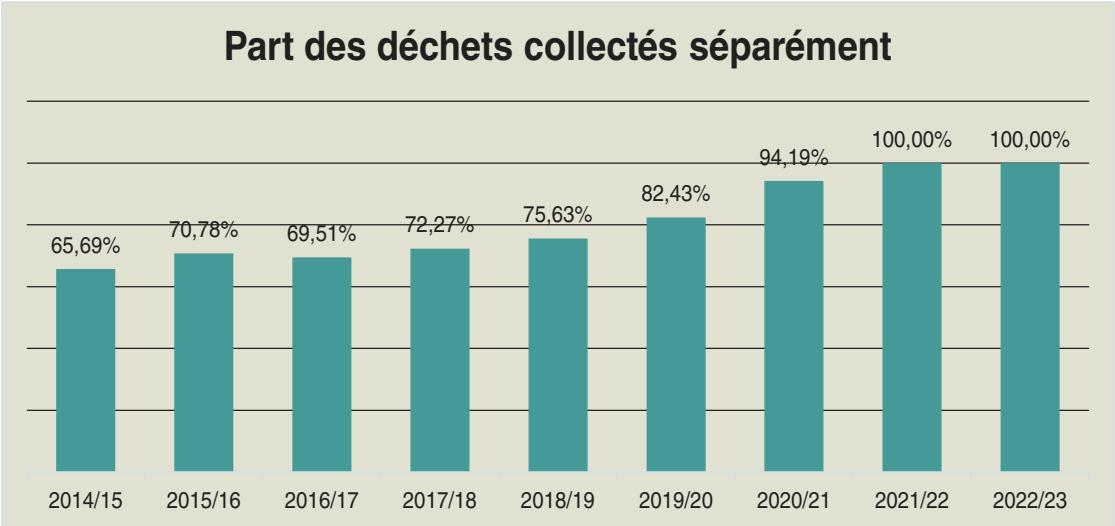

En outre, nous nous efforçons en permanence de réduire les quantités d'emballages entrants, par exemple grâce à des systèmes de réutilisation à usage multiples, ou comme emballages sortants. Nous contribuons ainsi directement à la **préservation des ressources naturelles**.

Les **eaux usées** sont exclusivement composées d'eaux résiduaires sanitaires et d'eau de pluie. Les eaux résiduaires sanitaires sont amenées dans les égouts de la ville, l'eau de pluie dans le Heinitzbach voisin qui se jette à env. 400 m plus loin dans la Blies, un affluent de la Sarre. S'il y avait un risque d'écoulement dans le canal d'eau de pluie de substances susceptibles de polluer les eaux (par ex. après une fuite du réservoir d'un véhicule), nous avons accroché des coussins d'étanchéité à égout aux endroits les plus risqués. Ils permettent, en cas de danger, d'empêcher la pénétration des liquides jusqu'à l'arrivée des pompiers.

La **consommation d'énergie** est pour nous un **aspect environnemental essentiel**, c'est pourquoi nous avons formulé deux objectifs (2 et 3) à ce sujet. Comme le montrent les données historiques ici, l'électricité a toujours représenté la part la plus faible de la consommation d'énergie, le carburant la part nettement la plus importante. Le reste de l'énergie (chauffage urbain) sert à chauffer tous nos locaux. Les données actuelles relatives aux consommations sont détaillées dans les sections F et G.

L'impact environnemental ne se limite pas aux émissions de la production d'énergie et à l'effet de serre qui y est lié, mais comprend également les émissions de notre flotte de véhicules, qui peuvent entraîner des dommages environnementaux et sanitaires le long des voies de circulation. **Depuis le 1er janvier 2019**, nous avons pu réduire à **zéro** les **émissions de CO2 dues à la production d'électricité** en achetant de l'**électricité verte** auprès de notre fournisseur d'énergie KEW.

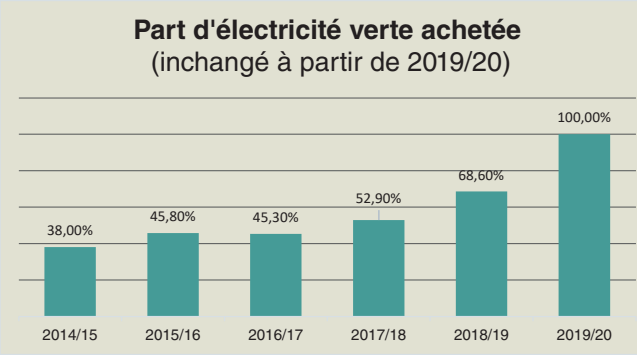

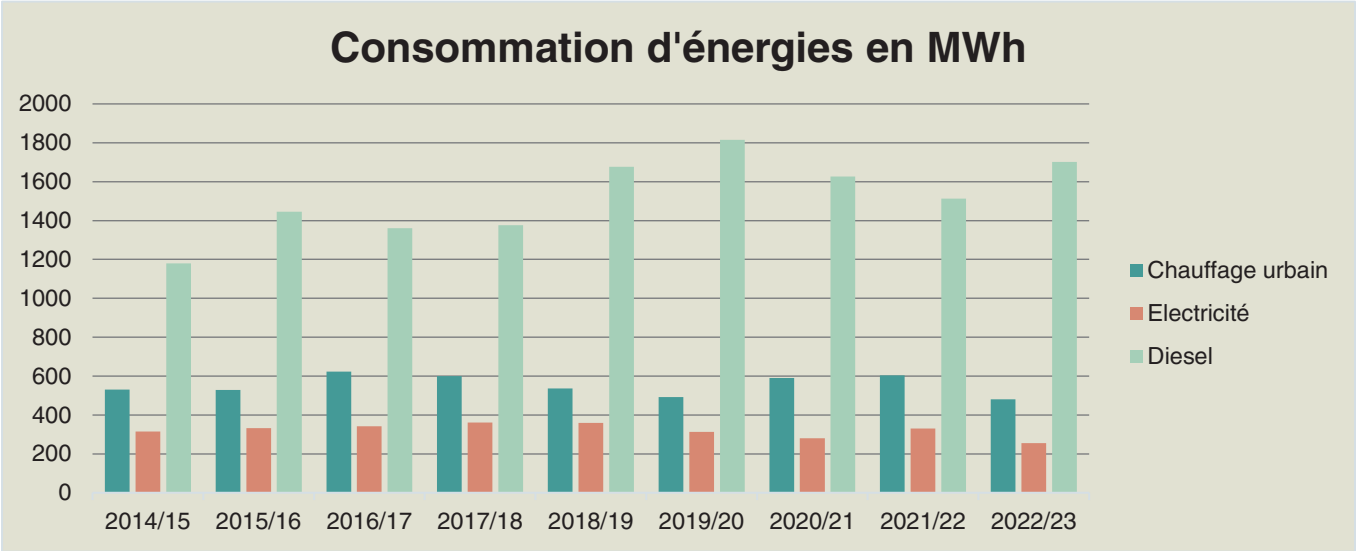

Toutes nos **voitures** actuelles répondent à la norme EURO 6. Les **émissions moyennes de CO2** (mesurées selon WLTP) sont de 137 g/km pour l'exercice 22/23, soit 12 g de **moins que l'année précédente**. Lors du renouvellement du parc automobile, il convient de **prêter davantage attention aux émissions de CO2** afin d'atteindre moins de 140 g/km en moyenne (voir également les objectifs 15).

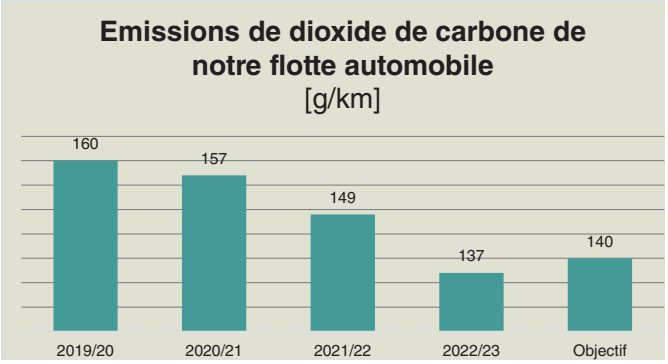

Nous avons réagi à l'»Ordonnance sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique par des mesures à court terme» promulguée à l'automne 2022 dans le cadre de la crise énergétique, en éteignant l'éclairage extérieur et en réduisant la température des locaux, ce qui nous a permis de réaliser des économies d'énergie supplémentaires.

Viasit soutient l'**organisation de la protection du travail et de la santé** depuis plusieurs années déjà via des prestataires extérieurs (spécialiste de la sécurité au travail et médecin du travail). Les exigences de la norme actuelle SARS-CoV-2 sur la santé et la sécurité au travail et les autres dispositions relatives à la lutte contre la pandémie ont donc également été mises en œuvre dans leur intégralité sans aucun problème.

En raison de la quantité stockée d'adjuvants et de matières combustibles (textiles, bois, plastiques, cartons), nous considérons un incendie comme une **urgence** possible.

Les zones de bureaux, de production et d'entrepôt étant raccordées à un système d'extincteurs automatiques mettant à disposition 475 m^3 d'eau au total, nous avons atteint l'état actuel de la technique en matière de protection incendie et ne voyons aucune action complémentaire à mener.

Les lieux de travail sont équipés d'extincteurs conformes aux réglementations en vigueur.

L'**organisation d'urgence** est prise en charge par la direction. Nous disposons d'une politique d'urgence, de plans des sorties et issues de secours, de signalisation des issues de secours, etc. Un lieu de rassemblement est prévu. En cas d'urgence, l'alarme se fait au moyen d'une sirène bien perceptible dans toutes les zones du site, mais aussi grâce à un système de signal lumineux supplémentaire dans les zones avec un niveau sonore élevé. Des agents de sécurité incendie et de première intervention ainsi que deux agents de sécurité ont été désignés parmi le personnel. Des exercices réguliers sont organisés.

Par ailleurs, un **comité de santé et de sécurité** a été formé. Il se réunit une fois par trimestre et traite des sujets liés à la protection de l'environnement, des incendies, du travail et de la santé. L'évaluation des risques est, elle-aussi, régulièrement mise à jour. Elle comprend une analyse de tous les risques liés au lieu de travail et des mesures prises en vue de leur réduction.

Aspects environnementaux indirects

Grâce à une pensée et des actions globales de l'ensemble de la chaîne de valeur, Viasit a pour objectif de livrer, en utilisant de moins en moins de ressources, des produits qui durent longtemps et ne terminent pas ensuite à la décharge, mais servent de matières premières pour de nouveaux produits.

Les travaux liés au développement sont traités sous forme de projets individuels par les collaborateurs de l'unité organisationnelle « développement ». Les aspects environnementaux sont pris en compte dès le choix des matières premières, par ex. uniquement secondaires : aluminium, possibilité de recyclage. C'est également là qu'intervient notre nouvel objectif 1 : Nous voulons augmenter la proportion de matériaux recyclés de 5 % supplémentaires d'ici 2024. Notre premier pas dans cette direction consiste à utiliser des matériaux de couverture fabriqués à partir de Polyester recyclé à 100 %.

Notre travail se caractérise dès le départ par une production soucieuse de la conservation de l'environnement et de la santé. Ainsi, dès la conception de nouveaux produits, notre équipe chargée du développement prend en compte le cycle de vie complet. L'objectif reste la fabrication d'un produit haut de gamme et durable que l'on peut si possible remettre entièrement dans le circuit de recyclage à la fin de sa durée de vie. Nos produits sont pour la plupart vendus sur le marché de l'occasion après utilisation. Parallèlement, nous proposons la reprise de nos produits pour le recyclage.

Les experts de la société RAL gGmbH, mandatée par l'Agence Fédérale pour l'Environnement, procèdent aux contrôles et à l'attribution de l'écolabel Ange Bleu. Ils ont examiné nos gammes de fauteuils Toleo, Drumback, Impulse, F1, F2 et Klikit et leur ont décerné le label «Ange bleu des meubles rembourrés à faibles émissions». Depuis l'existence de ce label écologique, il existe des produits Viasit qui le portent. À l'avenir, nous veillerons également à ce que les nouveaux développements soient exempts de polluants en utilisant des matériaux de première qualité et nous le prouverons au moyen des tests de polluants stricts effectués par nos partenaires TÜV Rheinland et TÜV Süd.

Nous sommes depuis février 2023 **certifiés au niveau de la FEMB** (Fédération Européenne du Mobilier de Bureau) pour meubles fabriqués de façon durable (objectif 5).

Pour y parvenir, **plusieurs lignes de produits**, notre entreprise et les **fournisseurs** chez qui nos pièces sont fabriquées ont fait l'objet d'une **évaluation rigoureuse** des **critères de durabilité** dans quatre domaines : **l'énergie, l'atmosphère, la santé des personnes et des écosystèmes, et la responsabilité sociale**.
Un autre objectif consiste à confirmer continuellement l'objectif atteint, puisque nous avons déjà atteint le meilleur niveau qui est Level 3.

Le **comité de pilotage environnemental**, composé de collaborateurs.trice.s interessés de tous les services, de la direction et du responsable de la gestion environnementale, est l'organe chez Viasit qui s'occupe pour toujours plus d'idées et de projets sur les questions de biodiversité sur le site et de durabilité en général. C'est là qu'est née l'idée de la «Green Factory», notre concept pour une orientation toujours plus durable de Viasit. C'est ainsi qu'une zone de pause aménagée de manière naturelle est encore en cours de construction à l'ouest du site de l'usine, que des nichoirs à insectes ont fait leur entrée sur notre terrain et que les oiseaux trouvent des mangeoires en hiver.... Et également la présentation de tous les efforts de durabilité en interne et en externe se fait également sous la bannière Green Factory.

Toutes les **opérations d'approvisionnement** sont effectuées de manière centralisée par le service «gestion matériaux». Celui-ci évalue les fournisseurs principaux (fournisseurs catégorie A) à l'aide de directives fixées.

L'existence d'un **système de gestion environnementale certifié EMAS** ou **ISO 14001** est vérifiée **annuellement et pour les nouveaux partenaires**.

Dernièrement cela concernait **79,90%** du volume des achats. Il s'agit là de résultats respectables obtenus grâce à des discussions et des efforts fructueux. Nous continuons néanmoins à discuter avec nos partenaires afin d'**augmenter encore la part des fournisseurs certifiés en matière d'environnement**.

La représentation graphique suivante résume l'**évaluation des aspects environnementaux** décrits dans ce chapitre. Dans le coin supérieur droit se trouvent les aspects environnementaux, à partir desquels nous déduisons une priorité élevée pour les objectifs (voir section G).

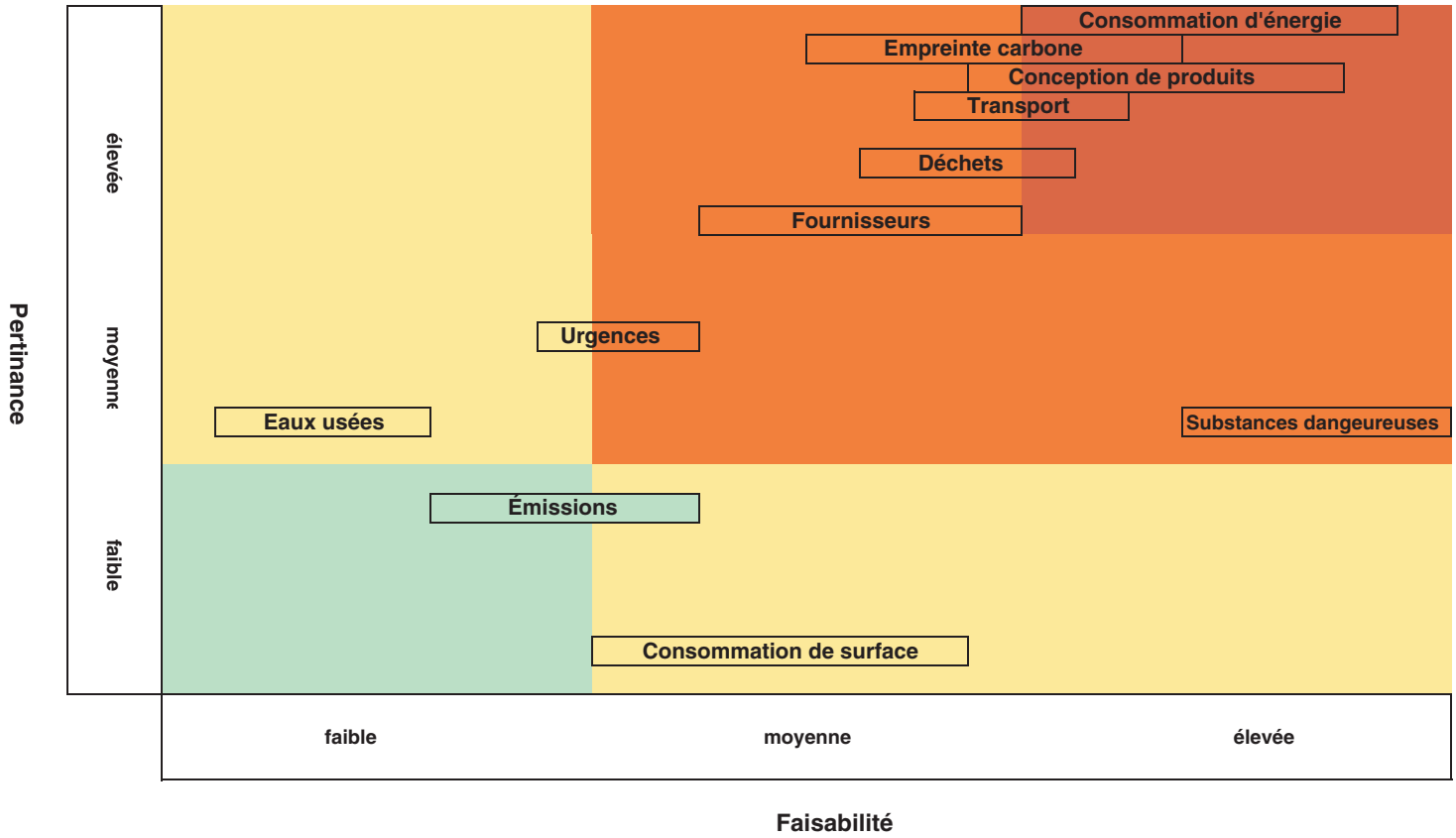

Clasification :

- **Priorité 1 pour la définition d'objectifs environnementaux**
- **Priorité 2 pour la définition d'objectifs environnementaux**
- **Priorité 3 pour la définition d'objectifs environnementaux**

Empreinte carbone de Viasit GmbH

Au cours des dernières années, nous avons déjà mis en œuvre de nombreuses mesures directes et indirectes de réduction, sans toutefois mettre explicitement l'accent sur les émissions de CO2. A partir de 2022, nous procéderons différemment.
Nous considérons notre empreinte carbone selon le Greenhouse Gas Protocol (GHG) en trois scopes :

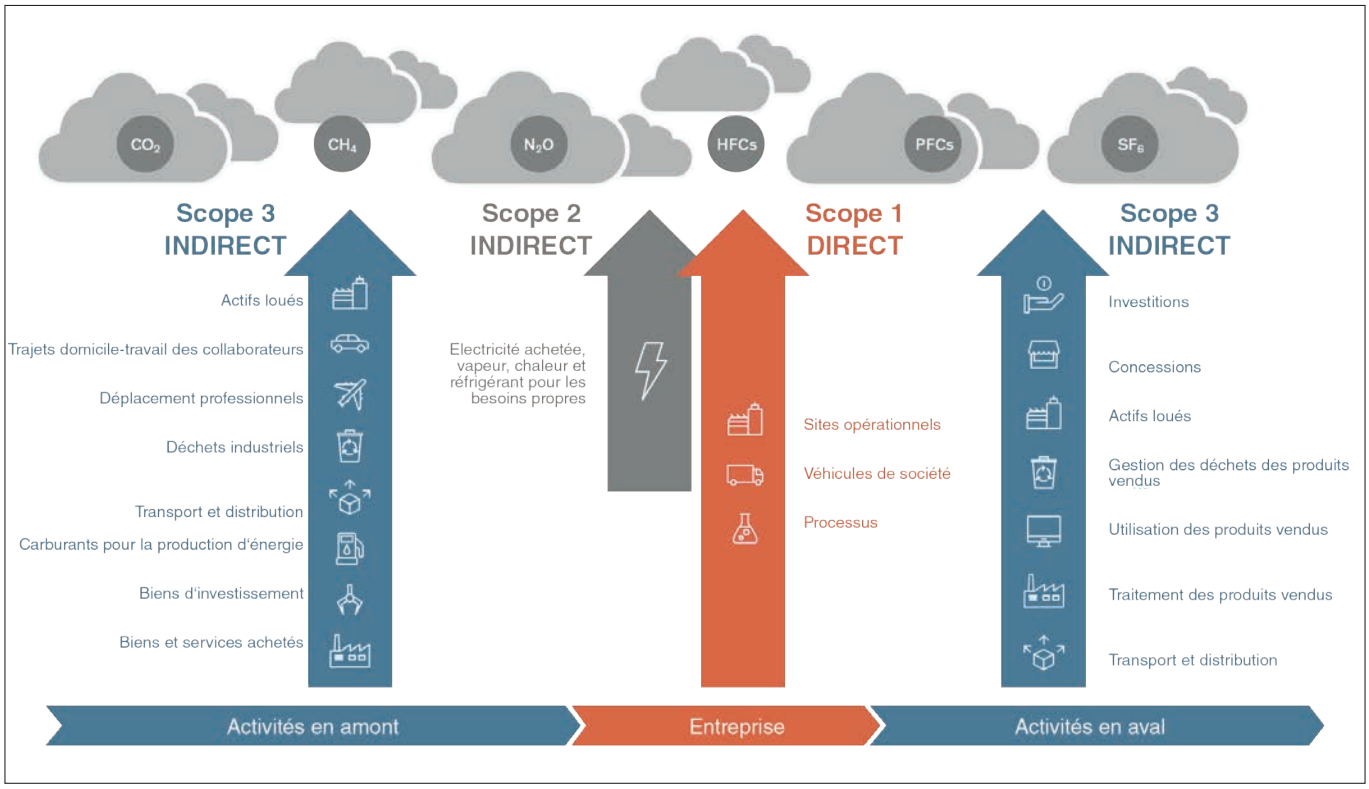

Source :: myclimate.org

Nous publions les résultats complets des calculs sur notre site viasit.com dans la rubrique Entreprise / Durabilité dans un rapport indépendant, l'empreinte carbone de l'entreprise (Corporate Carbon Footprint).
L'objectif environnemental 15 présente nos mesures de réduction des émissions de CO2 dans les différents domaines et stipule que Viasit veut atteindre la neutralité climatique d'ici 2027. (pour le cadre du bilan, voir également l'objectif 15).

F. Performance

La performance environnementale est évaluée au moins une fois par an. Sur la base des données d'entrée/sortie, nous formons des indicateurs de base spécifiques normalisés à une valeur de référence, par rapport auxquels nous évaluons les performances. L'utilisation du nombre de chaises produites comme référence permet des déclarations transparentes et «tangibles» qui peuvent être directement liées au produit individuel fabriqué :

Chiffres clés

Exercice (01.04.-31.03.)		2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Rendement (chiffre B) Nombre d'unités production	**Pièce**	**164 081**	**175 723**	**154 057**	**140.241**	**134.265**
Chauffage urbain	MWh	**535,50**	**493,00**	**590,10**	**603,70**	**480,60**
Électricité	MWh	**358,93**	**312,24**	**281,01**	**329,81**	**254,95**
Diesel	MWh	**1 677,07**	**1 815,12**	**1 625,62**	**1.513,20**	**1.702,56**
Énergie totale	MWh	**2 571,49**	**2 620,35**	**2 496,72**	**2.446,71**	**2.438,10**
Consommation d'énergie externe [%] à l'an dernier	%		**1,90%**	**-4,72%**	**-2,00%**	**-0,35%**
Part d'énergie renouvelable	%	**9,58**	**11,92**	**11,25**	**13,48**	**10,46**
Part d'énergie renouvelable (= consommation d'électricité)	MWh	**246,22**	**312,24**	**281,01**	**329,81**	**254,95**
Total matériaux utilisés	t	**3 051,01**	**3 156,11**	**2 807,55**	**2.881,54**	**2.569,32**
Métal	t	1 227,81	1 280,71	1 027,97	936,93	823,90
Bois	t	301,96	297,89	236,95	251,42	186,48
Textiles	t	60,42	73,21	67,93	69,42	70,43
Cuir	t	1,28	1,85	1,45	1,60	1,68
Plastiques	t	1 034,45	1 082,72	1 071,73	1.154,76	1.072,98
Emballages	t	178,02	168,88	141,14	186,11	141,05
Métaux légers	t	68,32	64,29	102,21	106,09	102,10
Adhésifs	t	3,09	3,07	2,50	2,51	2,51
Verre	t	2,13	3,41	2,49	2,71	3,92
Mousse	t	173,52	180,07	153,20	170,00	164,29
Consommation d'eau	cbm	**702,00**	**868,00**	**738,00**	**728,00**	**731,00**
200301 Déchets municipaux mélangés	t	38,190	34,130	9,800	2,774	2,774
150101 Emballages en papier et carton	t	90,530	102,260	89,440	84,640	70,160
200138 Bois	t	17,390	32,300	28,750	33,340	19,200
200140 Métaux	t	4,840	12,910	10,990	6,890	7,610
200111 Textiles	t	0,000	0,000	13,140	13,930	14,280
200199 Cartouches d'imprimante	t	0,000	0,000	0,058	0,034	0,040
070213 Plastiques	t	0,000	0,000	7,550	12,910	9,100
150102 Films plastiques	t	5,080	11,540	8,800	8,360	6,640
200136 Déchets électroniques	t	0,520	0,000	0,000	0,000	0,000
160103 Pneus usagés	t	0,000	0,620	0,000	0,000	0,000
Déchets / Déchets non dangereux	t	**156,550**	**193,760**	**168,528**	**160,104**	**127,030**
160213* Appareils avec composants dangereux	kg	0,000	0,000	0,170	80,00	0,00
200121* Tubes fluorescents	t	0,000	0,330	0,000	0,00	0,00
150110* Atomiseurs	t	0,180	0,151	0,120	120,00	149,00
Déchets / Déchets dangereux	t	**0,180**	**0,481**	**0,290**	**200,00**	**149,00**
Total déchets	t	**156,73**	**194,241**	**168,818**	**160,304**	**127,179**
Consommation totale de terres	qm	**25 126,00**	**25 126,00**	**25 126,00**	**25.126,00**	**25.126,00**
Zone scellée	qm	**14 442,68**	**14 442,68**	**14 442,68**	**14.442,68**	**14.442,68**
Zone proche de la nature site	qm	**10 683,32**	**10 683,32**	**10 683,32**	**10.683,32**	**10.683,32**
Gaz à effet de serre (équivalent au CO_2)	t CO_2	**494,96**	**568,83**	**509,45**	**474,22**	**538,04**
Émissions totales (SO_2, NOx, PM)	t	**1,57**	**1,70**	**1,52**	**1,42**	**1,60**

Aperçu des indicateurs de base

	Unité	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/23
Chauffage urbain	MWh / 1 000 unités	**3,264**	**2,806**	**3,830**	**4,305**	**3,579**
Électricité	MWh / 1 000 unités	**2,188**	**1,777**	**1,824**	**2,352**	**1,899**
Diesel	MWh / 1 000 unités	**10,221**	**10,329**	**10,552**	**10,790**	**12,681**
Consommation totale d'énergie	MWh / 1 000 unités	**15,672**	**14,912**	**16,206**	**17,446**	**18,159**
Part d'énergie renouvelable	MWh / 1 000 unités	**1,501**	**1,777**	**1,824**	**2,352**	**1,899**
Total matériaux utilisés	t / 1 000 unités	**18,595**	**17,961**	**18,224**	**20,547**	**19,136**
Métal	t / 1 000 unités	7,483	7,288	6,673	6,681	6,136
Bois	t / 1 000 unités	1,840	1,695	1,538	1,793	1,389
Textiles	t / 1 000 unités	0,368	0,417	0,441	0,495	0,525
Cuir	t / 1 000 unités	0,008	0,011	0,009	0,011	0,012
Plastiques	t / 1 000 unités	6,305	6,162	6,957	8,234	7,991
Emballages	Kg / unité	1,08	0,96	0,92	1,33	1,05
Consommation d'eau	cbm / 1 000 unités	**4,278**	**4,940**	**4,790**	**5,191**	**5,444**
200301 Déchets municipaux mélangés	t / 1 000 unités	0,233	0,194	0,064	0,020	0,021
150101 Emballages en papier et carton	t / 1 000 unités	0,552	0,582	0,581	0,604	0,523
200138 Bois	t / 1 000 unités	0,106	0,184	0,187	0,238	0,143
200140 Méteaux	t / 1 000 unités	0,029	0,073	0,071	0,049	0,057
200111 Textiles	t / 1 000 unités	0,000	0,000	0,085	0,099	0,106
070213 Plastiques	t / 1 000 unités	0,000	0,000	0,049	0,092	0,068
150102 Films plastiques	t / 1 000 unités	0,031	0,066	0,057	0,060	0,049
Déchets non dangereux destinés à être valorisés	**t / 1 000 unités**	0,954	1,103	1 ,094	1,142	0,946
Déchets dangereux destinés à être valorisés	**t / 1 000 unités**	0,001	0,003	0,002	1,426	1,110
Total déchets	**t / 1 000 unités**	**0,955**	**1,105**	**1,096**	**1,143**	**0,947**
Consommation totale de terres	qm / unité	**0,15**	**0,14**	**0,16**	**0,18**	**0,19**
Zone scellée	qm / unité	**0,09**	**0,08**	**0,09**	**0,10**	**0,11**
Zone proche de la nature site	qm / unité	**0,07**	**0,06**	**0,07**	**0,08**	**0,08**
Gaz à effet de serre (équivalent au CO_2)	t CO_2 / 1 000 unités	**3,017**	**3,237**	**3,307**	**3,381**	**4,007**
Émissions (SO_2, NOx, PM)	t / 1 000 unités	**0,010**	**0,010**	**0,010**	**0,010**	**0,012**

G. Objectifs

Nous présentons ici un aperçu de nos objectifs environnementaux actuels, que nous actualisons, complétons et adaptons en permanence. Ces objectifs ont été formulés sur la base d'indicateurs clés essentiels. Les mesures achevées et les objectifs atteints sont marqués en vert. Nous avons renoncé à présenter ici les objectifs qui n'ont aucune incidence sur l'environnement.

Objectif Nr. 1 : **Nous voulons augmenter la part des matériaux recyclés dans nos produits de 5% par rapport à la situation en 2019/20.**	**Date d'échéance :** 31.03.2024
Programme pour la réalisation des objectifs	
Détermination de la part en 2019/20	
Un marketing ciblé	
Vérification de l'achat de matériaux appropriés	
Verification de problèmes techniques	
Recherche de solutions/d'idées avec les fournisseurs	

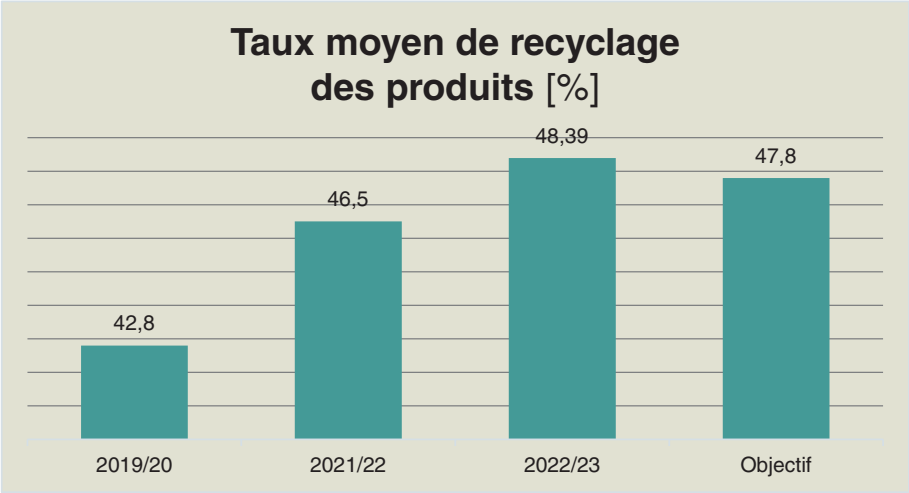

Cet objectif est atteint avec un an d'avance. La poursuite de l'augmentation de la part de recyclage sera plus lente en raison de questions d'esthétique et de mise en œuvre technique.

Objectif Nr. 2 : **Nous voulons économiser 200MWh d'ici 2025/26 grâce à des mesures d'amélioration du rendement énergétique.**	**Date d'échéance :** 31.03.2026
Programme pour la réalisation des objectifs	
Extinction de l'éclairage de la production pendant les pauses (économie : 3,6 MWh)	01.04.2024
Recensement systématique d'autres mesures d'économie	01.07.2023

Il s'agit de l'objectif énergétique révisé annoncé pour 2022. Il correspond également à notre objectif 15 de neutralité climatique. D'autres mesures individuelles suivront.

Objectif Nr. 3 : **Nous voulons augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie de 11,92% (année civile 2019/2020) à > 15%.**	**Date d'échéance :** 31.03.2024
Programme pour la réalisation des objectifs	
Installation photovoltaïque	
Électricité verte	
Réduction de la consommation de carburant diesel	

L'objectif 3 montre notre volonté d'augmenter continuellement la part des énergies renouvelables dans notre consommation totale d'énergie. Nos besoins en électricité sont déjà couverts à 100% par des énergies renouvelables. Il apparaît clairement que les besoins en carburant, qui font également partie de la consommation totale d'énergie, rendent ce projet ambitieux. En 2020/21, une consommation de carburant plus élevée que prévue -malgré un approvisionnement à 100% en électricité verte- a entraîné la réduction du pourcentage d'énergie renouvelable indiquée. En 2022/23, cela sera renforcé par des économies significatives dans la consommation d'électricité (verte).

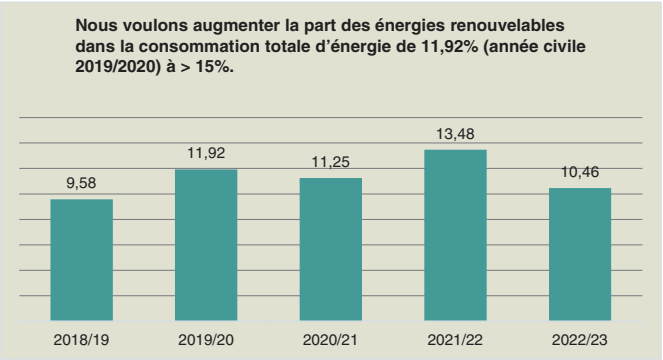

Notre consommation totale d'énergie : 100% d'électricité verte ; chauffage urbain à partir d'incinération des déchets ; consommation de carburant.

Objectif Nr. 4 : **Nous voulons réduire durablement l'utilisation spécifique de moyens d'emballage à moins de 1,00 kg / pièce.**	**Date d'échéance :** 31.03.2024
Programme pour la réalisation des objectifs	
Augmentation de la part d'emballages réutilisables grâce à une information ciblée des clients	
Optimisation de la logistique	

Le succès de nouvelles optimisations d'emballages, ainsi que de la recherche systématique d'un maximum de livraisons «sans emballage», s'est manifesté jusqu'en 2020/2021. En 2021/22, l'augmentation de la part des livraisons par colis à domicile (télétravail) a eu un impact négatif. En 2022/23, nous sommes presque repassés sous la barre des 1 kg/pièce.

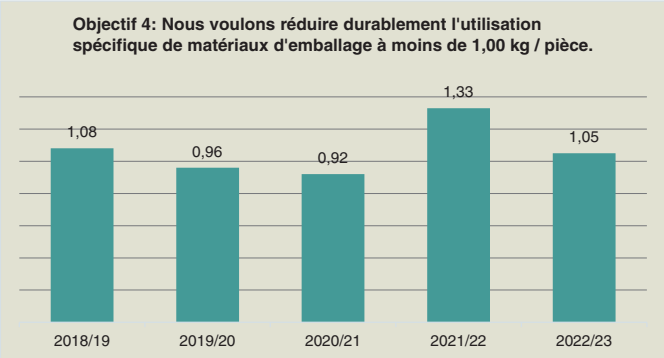

Objectif Nr. 5 : **Nous voulons obtenir la certification Level de la FEMB pour le mobilier de bureau produit de manière durable.**	**Date d'échéance :** 01.02.2021

Objectif Nr. 13 : **Respect du taux de collecte sélective des déchets de 100% au cours de l'exercice.**	**Date d'échéance :** 01.04.2024

Nous travaillons à maintenir un taux de 100% si possible.

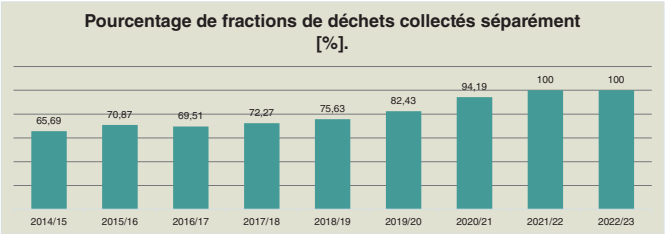

Objectif Nr. 14 : **Nous souhaitons pour le mobilier de bureau fabriqué de manière durable, étendre la certification Level de la FEMB au niveau 2.**	**Date d'échéance :** 01.09.2022

L'objectif a été atteint en 2022 et a déjà été étendu avec succès (voir objectif 16).

Objectif Nr. 15 : **Viasit doit viser la neutralité climatique.**	**Date d'échéance :** 01.01.2027
Programme pour la réalisation des objectifs	
Optimisation de la planification des tournées / du taux de remplissage de tous les camions et transporteurs de l'entreprise	
Stratégie à moyen et long terme sur la thématique du climat avec des étapes clairement nommées	
Pas de chariots élévateurs fonctionnant au gaz liquide/diesel chez Viasit	
« Car Policy » pour les voitures de fonction	
Optimiser les systèmes de climatisation	
Réduction à 0 des émissions indirectes dues à l'électricité achetée	
Réduction à 0 des émissions indirectes dues au chauffage urbain acheté, compensation si nécessaire	
Confirmation des émissions provenant du chauffage urbain acheté par les fournisseurs d'énergie	
Réduction des émissions de la chaîne de valeur ajoutée en amont et en aval	
Calculs de CO2, y compris la compensation indispensable / vérification externe des calculs	
Détermination et définition / lancement des mesures de compensation	
Validation de la neutralité climatique de Viasit	

*** Cadre du bilan : Considération des scopes 1 et 2 dans leur intégralité. Scope 3 sans prise en compte des composants du produit.**

Objectif Nr. 16 : **Faire passer la certification de niveau de la FEMB pour le mobilier de bureau produit de manière durable à Étendre le niveau 3.**	**Date d'échéance :** 13.02.2023
Programme pour la réalisation des objectifs	
Examen et mise en œuvre des autres exigences, audit	

Le niveau le plus élevé (3) est atteint.

Conclusion :

Comme on peut le voir ci-dessus, l'évolution de la performance environnementale sur les thèmes peut être évaluée de manière globalement positive, même si tous les objectifs n'ont pas pu être atteints, voir l'efficacité énergétique (objectif 3) et l'utilisation des emballages (objectif 4).

Le plus grand défi reste clairement celui de la neutralité climatique (objectif 15).

Le pourcentage élevé de fournisseurs disposant d'un système de gestion environnementale certifié a augmenté de 74 à 79,9%, les émissions de CO2 des voitures sont pour la première fois inférieures à l'objectif. Les produits présentent des pourcentages de recyclage en nette augmentation, nous continuons à nous améliorer en matière de cycles de matériaux fermés.

Dans l'ensemble, l'exercice précédent a donc été un succès du point de vue de la performance environnementale et de la durabilité.

Nous continuerons à travailler sur les objectifs existants et nouveaux. Nous sommes persuadés de pouvoir améliorer encore les performances environnementales au cours de l'exercice actuel.

H. Déclaration de validité

Le signataire, Dr. Andreas Riss, vérificateur environnemental EMAS, immatriculé sous le numéro : DE-V-0115, accrédité ou agréé pour le domaine : NACE – code 31.01.1 fabrication de meubles de bureau, confirme avoir expertisé l'adéquation du site de Neunkirchen de la société Viasit Bürositzmöbel GmbH avec, tel qu'indiqué dans la présente déclaration environnementale consolidée, toutes les exigences du règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement et du Conseil européen du 25 novembre 2009 relatif à la participation volontaire d'organisation à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS), dernière modification par le RÈGLEMENT (UE) 2018/2026 DE LA COMMISSION du 19 décembre 2018 en rapport avec le RÈGLEMENT (UE) 2017/1505.

La signature de cette déclaration confirme que

- l'expertise et la validation ont été exécutées en totale conformité avec les exigences du règlement (CE) n° 1221/2009, dernière modification par le règlement (UE) 2018/2026 en rapport avec le RÈGLEMENT (UE) 2017/1505

- le résultat de l'expertise et de la validation montre qu'il n'existe aucun justificatif du non respect des législations environnementales en vigueur

- les données et informations de la déclaration environnementale consolidée du site donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités du site au sein du domaine indiqué dans la déclaration environnementale.

Cette déclaration ne peut être assimilée avec une immatriculation EMAS. Conformément au règlement (CE) n° 1221/2009, seule une autorité compétente peut procéder à l'immatriculation EMAS. Il est interdit d'utiliser cette déclaration comme base indépendante pour informer le public.

La prochaine déclaration environnementale actualisée sera publiée en juin 2024.
La présente déclaration consolidée a été examinée et déclarée valable.

Werder, le 2 mai 2023

Dr. Andreas Riss
Vérificateur environnemental

Mentions légales

Responsable :

Thomas Schmeer

Viasit Bürositzmöbel GmbH
Boxbergweg 4 - D-66538 Neunkirchen
Tél. 06821 / 2908-0 - info@viasit.com

Mise en page : Viasit Marketing
Crédits photos : toutes les photos de Viasit, sauf p. 5 : Manuela Meyer ; p. 13 : Sebastian Knöbber.

Le **responsable de la gestion de l'environnement** se réjouit des réactions à la déclaration environnementale.
Michael Schmitt, responsable du management.
Tél. : +49(0)6821 / 2908-515 - m.schmitt@viasit.com

Viasit Bürositzmöbel GmbH
Boxbergweg 4
D-66538 Neunkirchen

Viasit International Ltd.
104 – 110 Goswell Road
London EC1V 7DH
United Kingdom

www.viasit.com
info@viasit.com

Member of Rat für Formgebung
German Design Council

EMAS
GEPRÜFTES
UMWELTMANAGEMENT
DE-170-00097

level 3

05 – 2023